

ATTENTION AUX PESTICIDES ET AUX FERTILISANTS

L'utilisation des pesticides est interdite en tout temps sur l'ensemble du territoire de la Ville, sauf ceux énumérés à l'annexe A du règlement que vous pouvez consulter sur le site Internet au : www.villedemont-tremblant.qc.ca/Règlements/Fertilisantsetpesticides.

POUR PROTÉGER NOS LACS ET NOS COURS D'EAU

L'utilisation de fertilisants trop près des lacs et des cours d'eau provoque un développement intensif d'algues et dégrade la qualité de l'eau. Voilà pourquoi le règlement interdit toute application de fertilisants organiques ou chimiques dans les premiers 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux des lacs et des cours d'eau.

De 15 à 100 mètres de cette ligne, seuls les fertilisants organiques sont permis, tels que la farine d'os, le compost ou le fumier.

Finalement, à plus de 100 mètres de la ligne des hautes eaux, les fertilisants chimiques peuvent être appliqués. La Ville vous invite toutefois à la modération et n'encourage pas cette pratique.



Il vaut mieux avoir une pelouse saine constituée de plusieurs espèces (biodiversité) ne requérant que peu d'eau et pas d'engrais, qu'une pelouse verte chimique.

Pour en connaître davantage, consultez les sites Internet suivants :

www.cap-quebec.com

(Coalition des alternatives aux pesticides)

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/inter.htm>

(Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)

http://www.atl.ec.gc.ca/community/down_to_earth

[choices/in_your_yard_f.html](http://www.atl.ec.gc.ca/community/down_to_earth/choices/in_your_yard_f.html)

(Environment Canada)

BEWARE OF PESTICIDES AND FERTILIZERS

The use of pesticides is completely forbidden throughout the Ville territory, other than substances listed in Appendix (Annexe) A of the bylaw, which you can read (French only) on the town's website: www.villedemont-tremblant.qc.ca/Règlements/Fertilisantsetpesticides.

PROTECTING OUR LAKES, RIVERS & STREAMS

Application of fertilizers close to lakes, streams and rivers causes an overgrowth of algae and degrades water quality. The bylaw prohibits use of chemical or organic fertilizers within 15 metres of the high water line of lakes, rivers and streams. From 15 to 100 metres, only organic fertilizers are permitted (e.g. bone meal, compost or manure). Chemical fertilizers can be applied at further than 100 metres, but the town advises moderation and does not encourage the practice.

Better to have a healthy biodiverse lawn made up of several species, which needs only a little water and no fertilizer, than a chemically green lawn.

ÉCO-CONSEILLERS

À l'égard des nombreux enjeux d'environnement et de développement durable auxquels notre communauté doit faire face, la Ville désire modifier graduellement les comportements des citoyens. Par la sensibilisation et l'information, deux éco-conseillers, stagiaires au Service de l'environnement, visiteront l'été prochain des citoyens tremblantais pour discuter d'économie d'eau potable, d'alternative aux pesticides, de

recyclage, de compostage, d'entretien écologique des pelouses, de diminution des gaz à effets de serre, d'économie d'énergie et de tout autre sujet touchant la protection de l'environnement dans nos gestes quotidiens.

Les gens ont tendance à s'en remettre aux gouvernements dans le dossier de la protection de l'environnement. Les éco-conseillers vous démontreront que nous sommes tous des agents de changement en révisant nos comportements

et habitudes de consommation et de gestion au jour le jour. Collectivement, nous avons un impact négatif sur la santé de la planète, c'est donc collectivement, que nous devons changer cette tendance et la transformer en force positive. Il est grand temps d'agir individuellement et de mettre en pratique la maxime suivante :

PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT!

BLEU LAURENTIDES

La Ville de Mont-Tremblant a décidé de demander au CRE Laurentides (Conseil régional en environnement des Laurentides) de bien vouloir faire bénéficier nos associations de lacs de leur programme Bleu Laurentides. Celui-ci offre des outils techniques et pratiques, de la formation et de l'accompagnement dans un esprit de partenariat entre le milieu municipal et le milieu associatif.

Un agent de liaison du CRE Laurentides sera disponible sur place tout l'été au Service de l'environnement. En concertation avec le milieu et sous

la supervision du directeur à l'environnement, il participe à l'élaboration de plans d'action spécifiques à chaque lac en fonction des problématiques propres à chaque milieu. Il voit à sa mise en œuvre et propose des actions et recommandations à la municipalité ainsi qu'aux riverains.

Une trousse des lacs sera remise à chaque association, trousse qui résume l'ABC et le savoir-faire pour suivre la santé d'un lac. Cet outil pédagogique est composé :

- 1) de fiches théoriques expliquant les principes de base du fonctionnement d'un lac;
- 2) d'un carnet de santé qui permet de regrouper

et d'archiver de façon claire l'information existante concernant le lac;

- 3) des protocoles de caractérisation de la rive, du littoral et de la qualité de l'eau qui permettront de faire le suivi de l'évolution des lacs et ainsi dépister certains problèmes potentiels.

Des conférences et formations seront aussi données pour accroître le transfert d'information vers les gens qui peuvent, par leurs actions, aider à sauvegarder la santé de nos lacs. La Ville est heureuse de collaborer de nouveau avec le CRE Laurentides dans l'important dossier de l'eau sur notre territoire.